

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2419**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues Rémy Cachet et Jean Corona et appartenant à la société Samson

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2419**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues Rémy Cachet et Jean Corona et appartenant à la société Samson**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située à l'angle des rues Rémy Cachet et Jean Corona à Vaulx en Velin, appartenant à la SA Samson, nécessaire à la réalisation d'une voirie communautaire.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 17 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 233 de la section AY. La superficie exacte de la parcelle à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours d'établissement.

Aux termes du compromis, la société Samson céderait ledit terrain à titre purement gratuit, la Communauté urbaine s'étant engagée par ailleurs à céder gratuitement 24 mètres carrés environ après déclassement, une partie du domaine public de voirie occupé par ladite société ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 17 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 233 de la section AY, appartenant à la société Samson, nécessaire à la réalisation de la voirie communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.